

RELEVÉ DE DÉCISIONS

COMITÉ UNIQUE DE
CONCERTATION3 mars 2016
A Chamboulive

Membres de droit présents

Laurence WIMEL	Alain CHEZE	
Raymond MAGE	Betty DESSINE	Françoise TAVERT
Hélène LACASSAGNE	Christophe JERRETIE	Gilles ESTRADÉ
Gérard TAVERT	Gérard COIGNAC	Guy LONGEQUEUE
Bernadette CALMETTES	Henri JAMMOT	
Jean Marc CHIRRIER	Josiane VIGROUX SARDENNE	

Membres invités

Christelle DURAND – Conseil régional
 Dominique ROUCHER – Conseil départemental
 Noël MARTINIE – Maire de Chamboulive

Excusés

Pierre TRESMONTAN
 Jean François POUMIER
 Olivier GARCIN
 Catherine BRETTE
 Roland MARON
 Jean Marie ROUILLET

Ordre du jour

- 1) Examen des dossiers AET suivants :
 - Communauté de communes des Monédières - Reprise du café restaurant « Le Saint Augustin »
 - Commune de Saint Clément : Réhabilitation d'une grange communale pour l'installation d'une activité bar restaurant
- 2) Examen des dossiers CCT 2015-2017 suivants pour avis :
 - Tulle agglomération : Etude de faisabilité d'un atelier collectif de transformation, stockage et commercialisation de produits issus de l'agriculture locale
 - Tulle agglomération : Réalisation d'un diagnostic agricole et foncier
 - Ville de Tulle : Réaménagement du stade Alexandre Cueille

Noël Martinie, maire de la commune qui accueille ce comité ouvre la séance en soulignant la dynamique territoriale impulsée par les outils déployés par le Pays et rappelle la plus value de l'ingénierie de projet ainsi mobilisée.

Eric Bellouin déplore la lenteur de mise en œuvre opérationnelle des outils construits en concertation avec les parties prenantes du territoire y compris les membres du Comité unique de concertation. Il souligne le retard et les difficultés de mise en œuvre du programme Leader. Il rappelle que ces difficultés sont partagées par les GALs retenus par l'appel à projet lancée en 2014 par la Région Limousin notamment les enjeux de la prise en compte du numérique dans le cadre du Leader (cette dernière impliquant une prise en compte du numérique dans les stratégies).

Le Président souligne son inquiétude de ne pas savoir où le Groupe d'action locale va.

Laure Martinie précise l'état d'avancement de la convention de mise en œuvre : les fiches développement qui régissent les interventions du Leader ont été validées par le Région et sont à ce jour en contrôlabilité auprès de l'Agence de Services et de Paiements, étape prévue avec tout conventionnement. Elle précise que le GAL n'a en revanche pas eu de réponse de l'Autorité de gestion quant aux implications et modalités de prise en compte du numérique dans les stratégies Leader.

Christelle Durand, excuse l'absence d'élus régionaux qui s'explique par le fait que les élus « territoriaux » ne soient pas encore désignés à ce jour. Elle indique que les fiches développement sont effectivement en contrôlabilité. S'agissant du numérique, elle indique que le positionnement de l'exécutif régional est attendu.

Examen de dossiers au titre des Actions économiques territorialisées et/ou ITI

1- Reprise du café restaurant « Le Saint Augustin » - Communauté de communes de Monédières (action n°5 du CCT 2015-2017)

Gilles Estrade, élu à la communauté de communes présente le projet, et son contexte.

Il s'agit de maintenir l'activité bar restaurant en centre bourg, dernier commerce de la commune proposant une activité de restauration. La commune et la communauté de communes ont racheté l'établissement qui nécessite des travaux de rénovation afin de faciliter l'installation d'un nouvel exploitant.

Financeurs	Montant €	%
Europe (LEADER)	8 268 €	61,32 %
Région (crédits sectoriels)	2 067 €	15,33 %
Autofinancement	3 149 €	23,35%
Coût HT du projet	13 484 €	100 %

Christelle Durand confirme qu'intervention régionale de 2067€ soit 16% d'une assiette éligible de 12 918 € et indique que le dossier sera proposé à l'examen de la commission permanente du 25 avril 2016.

Il est rappelé que le programme Leader porté par le GAL Pays de Tulle Vézère Monédières a aussi été sollicité pour accompagner l'étude préalable aux travaux.

Le comité unique de concertation délibère après que Monsieur Estrade, représentant la communauté de communes ai quitté la salle et alloue une note de 16/20 au projet. Le CUC donne un avis favorable à l'opération.

2- Réhabilitation d'une grange communale pour l'installation d'une activité bar restaurant – Commune de Saint Clément

Eric Bellouin, conseiller municipal de la commune de Saint Clément présente le projet.

Il s'agit de maintenir l'activité bar restaurant de la commune ; la commune a fait l'acquisition du fonds de commerce en mai dernier et a recruté de nouveaux gérants. Les locaux actuels ne sont pas aux normes.

Le maintien, la pérennisation et le développement de cette activité nécessite de nouveaux locaux adaptés accessibles et aux normes en vigueur.

Cette action a fait l'objet d'un accompagnement spécifique du Pays dans le cadre d'un atelier permanent à la création. Cet atelier est une méthode d'animation qui permet de travailler sur la phase amont des projets ce qui favorise un taux de réussite plus important car les populations locales ont été concertées et associées aux réflexions. Elles sont ainsi sensibilisées au maintien des activités et aux démarches de développement local. Elle permet également une étape essentielle de la vérification de la faisabilité du projet.

Financeurs	Montant € HT	%
Europe (FEADER 741)	201 281 €	41,78 %
Région (crédits sectoriels)	42 213 €	8,76 %
Etat (TEPCV)	56 000 €	11,62 %
CD19	20 000 €	4,15 %
Autofinancement	162 317 €	33,69 %
Coût HT du projet	481 811 €	100 %

Dominique Roucher confirme d'intervention du conseil départemental.

Christelle Durand confirme les interventions régionales et européennes indiquées et précise que l'intervention du FEADER se fera au titre des investissements territoriaux intégrés. Sous réserve de la complétude du dossier, ce projet pourrait être examiné à la commission permanente de 6/06/2016. Elle indique que les projets AET devraient être intégrés au contrat de cohésion territorial. Christophe Jerretie souligne l'importance du montant de loyer pour garantir la viabilité du commerce qui a du faire l'objet d'un examen dans le cadre de l'étude préalable.

Le comité unique de concertation délibère après que Monsieur Bellouin, représentant la commune de Saint Clément ai quitté la salle et alloue une note de 16/20 au projet. Le CUC donne un avis favorable à l'opération et aux à la sélection du projet au titre des ITI.

Examen de dossiers au titre du contrat de cohésion territoriale (CCT) et/ou ITI

1- Etude de faisabilité d'un atelier collectif de transformation, stockage et commercialisation de produits issus de l'agriculture locale – Tulle aggro

Eric Bellouin, élu délégué à l'agriculture à Tulle aggro présente le projet, et son contexte.

Il s'agit d'étudier la faisabilité d'un atelier de transformation, stockage et commercialisation de produits issu de l'agriculture locale, outil susceptible de répondre aux besoins des différents acteurs concernés tout en facilitant la structuration de la l'offre agricole locale. Cette étude s'appuie sur une évaluation des consommations des produits et validera ou non la pertinence de cet atelier. Le cas échéant elle en définira le dimensionnement, l'organisation fonctionnelle, les options juridiques ou encore les projections financières.

Financiers	Montant € TTC	%
Europe (LEADER)	16 040.60 €	34.68%
Etat (TEPCV)	8 625.00 €	18.65 %
Région (crédits sectoriels)	6 000.00 €	12.97 %
CD19	5781 € €	12.50 %
Autofinancement	9 582.40 €	20.72 %
Coût TTC du projet	46 248.00 €	100.00 %

Christelle Durand indique que le dossier sera proposé à l'examen de la commission permanente du 25 avril 2016.

Dominique Roucher indique que le dossier sera examiné en CP du 30 avril pour un montant de 5781€ soit 15% d'une assiette éligible de 38 541€ HT.

Le comité unique de concertation délibère après que Monsieur Bellouin, représentant Tulle aggro ai quitté la salle et alloue une note de 15/20 au projet. Le CUC donne un avis favorable à l'opération.

2- Diagnostic agricole et foncier – Tulle aggro

Eric Bellouin, élu délégué à l'agriculture à Tulle aggro présente le projet, et son contexte.

Il s'agit de mener un diagnostic approfondi sur l'agriculture locale et la dynamique foncière dans une perspective de définition et de mise en œuvre d'une stratégie territoriale pour l'agriculture et l'alimentation. Ce diagnostic a 2 objets complémentaires : la définition d'une politique intercommunale d'accompagnement de l'agriculture s'agissant notamment de la dynamique d'installation et de diversification et la révision du SCOT.

Financiers	Montant € TTC	%
Europe (LEADER)	21 135.40 €	34.20 %
Etat (TEPCV)	13 295.00 €	21.52 %
Région (crédits sectoriels)	15 000.00 €	24.28 %
Autofinancement	12 357.60 €	20.00 %
Coût TTC du projet	61 788.00 €	100.00 %

Christelle Durand indique que le dossier sera proposé à l'examen de la commission permanente du 25 avril 2016 sous réserve de son instruction. L'aide régionale correspond à 15% d'une dépense éligible de 60 984€ (les achats de donnée ne sont pas retenus comme dépenses éligibles).

Le comité unique de concertation délibère après que Monsieur Bellouin, représentant Tulle aggro ai quitté la salle et alloue une note de 14/20 au projet. Le CUC donne un avis favorable à l'opération.

3- Réaménagement du stade Alexandre Cueille – Ville de Tulle

Il s'agit ici de favoriser l'accessibilité PMR du site, de reprendre les tribunes et les guichets du stade, de réhabiliter les vestiaires et construire un bâtiment d'accueil pour les clubs sportifs. Les travaux portent donc sur une restructuration complète du site et sont décomposés en 2 tranches.

Le plan de financement révisé est présenté.

Financeurs	Montant € HT	%
Europe (FEDER 6.1.1 « aménagement structurants liés aux compétences des agglos »)	320 000 €	15.24 %
Etat (FNADT)	800 000 €	38.10 %
Etat (Ministère des sports)	350 000 €	16.67 %
CD19	210 000 €	10.00 %
Autofinancement	420 000 €	20.00 %
Coût HT du projet	2 100 000 €	100 %

Christelle Durand explique que dans un souci d'intervention significative de l'Europe sur ce projet, la Région ALPC en tant qu'autorité de gestion souhaite intervenir uniquement via des fonds européens à hauteur de 320 000€ (sous réserve de son instruction).

Dominique Roucher indique que ce projet a déjà été examiné, le montant d'aide du CD indiqué correspond.

Le comité unique de concertation délibère conformément à son règlement intérieur et alloue une note de 11/20 au projet. Le CUC donne un avis favorable à l'opération.

Divers

Après avoir été questionnée, Christelle Durand indique que le principe de la clause de revoyure sera examiné par la séance plénière de décembre 2016 et n'ai donc pas en mesure de livrer les informations attendues.

Le prochain comité unique de concertation se tiendra le 16 juin prochain en fin de journée.